

APPEL D'OFFRES OUVERT

PROJET de CONSTRUCTION de 17 logements collectifs et locaux commerciaux Rue de Bénodet et Hent Reuniou G O U E S N A C'H

INDICATION DES TRANCHES :

Il est prévu une tranche de travaux pour la présente opération.

INDICATION DES TRAVAUX :

CHAPITRE A - BATIMENT

- LOT 01 – Gros-Œuvre
- LOT 02 – Charpente Bois
- LOT 03 – Couverture Ardoise et Zinc
- LOT 04 – Menuiseries Extérieures PVC – Fermetures
- LOT 05 – Menuiseries Extérieures Aluminium
- LOT 06 – Métallerie
- LOT 07 – Cloisons – Doublages – Faux Plafonds
- LOT 08 – Menuiseries Intérieures Bois
- LOT 09 – Revêtements de Sols - Faïence
- LOT 10 – Peinture – Revêtements Muraux
- LOT 11 – Plomberie - VMC
- LOT 12 – Electricité – Courants Forts et Faibles – Chauffage
- LOT 13 – Contrôle d'Accès - Fermeture

CHAPITRE B – V.R.D

- LOT A – Terrassement - Voirie
- LOT B – Assainissement – Eau Potable
- LOT C – Electricité – Eclairage – Téléphone
- LOT D – Aménagements Paysagers

*Soumissions et pièces sous pli recommandé ou par voie électronique sur le site www.avispublicsdebretagne.com à Monsieur le Directeur Général de l'OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE, 85 rue de Kergestin, BP 1139, 29101 QUIMPER Cédex,
pour le VENDREDI 31 OCTOBRE 2008 avant 17 Heures.*

RENSEIGNEMENTS :

CHAPITRE A - BATIMENT

Cabinet ARCHIPOLE
72 Avenue de Kéradennec – 29000 QUIMPER
Téléphone : 02.98.10.25.00
Télécopie : 02.98.10.25.01

A.U.A STRUCTURES
66 Avenue de Kéradennec – 29000 QUIMPER
Téléphone : 02.98.90.34.12
Télécopie : 02.98.53.17.46

Service technique de l'OPAC
85 rue de Kergestin – 29334 QUIMPER Cédex
Téléphone : 02.98.55.64.00
Télécopie : 02.98.55.21.63

CHAPITRE B – V.R.D

C.I.T - Cabinet ROCHETTE-BUIRETTE – Géomètre-Expert
2 Allée Emile Le Page – BP 1344 - 29103 QUIMPER Cédex
Téléphone : 02.98.10.29.60
Télécopie : 02.98.10.29.61

Les mentions fixées à l'article 42 du Code des Marchés Publics, figurent dans le règlement de la consultation, joint au dossier d'appel d'offres.

Dossier à retirer à l'OPAC de QUIMPER-CORNOUAILLE

Les frais de dossier (**20 €** par chèque uniquement) sont à la charge de l'entreprise, conformément à l'article 41 du Code des Marchés Publics.

Date d'envoi à la publication : le 29 SEPTEMBRE 2008.